

## La mixité sociale : perspectives critiques et expériences locales

### Synthèse de l'atelier 4

#### *La mixité sociale, enjeu des politiques locales de l'habitat : quels attendus, quels effets, quelles perspectives ?*

*Garance Clément, Doctorante au Lab'Urba, Université Paris Est*

### Synthèse

La mixité sociale, mot d'ordre des politiques du logement, est un principe largement discuté par les chercheurs. Les travaux menés sur les quartiers où la mixité a été recherchée à partir d'une recomposition de l'offre de logements et par le jeu des attributions de logements sociaux, montrent que l'hétérogénéité sociale ne se traduit pas mécaniquement par des sociabilités intenses entre habitants. Au contraire, l'injonction à faire cohabiter des catégories sociales différentes dans un même quartier peut générer de nouvelles frontières sociales. Les réponses spatiales apportées par la rénovation urbaine et la répartition des logements sociaux sur le territoire ne peuvent à elles seules résoudre la question des inégalités sociales qui traversent la société. Elles ont parfois tendance à euphémiser celles-ci, en privilégiant en particulier une lecture « raciale » de la composition des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces dernières années, les acteurs locaux semblent rejoindre les chercheurs dans le constat que la mixité n'est pas une solution en soi. L'ambition d'améliorer la vie des quartiers en difficulté s'accompagne d'une appréhension plus pragmatique du principe de mixité et de nouvelles manières de le mettre en œuvre. Les expériences partagées dans cet atelier témoignent de situations dans lesquelles la mixité peut être travaillée intelligemment, en portant attention aux trajectoires individuelles, au lien avec les stratégies scolaires et à la participation des habitants.

### Introduction

Bien que critiqué dès les années 1970<sup>1</sup>, le principe de mixité s'est imposé comme une constante des politiques du logement en France, de la Loi d'Orientation pour la ville de 1991<sup>2</sup> au projet de loi Égalité & Citoyenneté de 2017, en passant par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000. Ce principe légitime des actions visant à déconcentrer les populations pauvres et/ou appartenant à des minorités ethniques dans certains quartiers. L'imposition de la construction de logements sociaux dans les communes déficitaires et la rénovation urbaine constituent les outils principaux de la mise en œuvre de ce principe. D'un côté, il s'agit de lutter contre la ségrégation socio-spatiale et de rééquilibrer l'offre de logements sociaux sur le territoire en obligeant les communes à se doter de 20 % de logements sociaux (obligation portée à 25 % pour une majorité de communes depuis la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public et au renforcement des obligations de production de logement social). De l'autre, les opérations de démolition-reconstruction cherchent à recréer une offre de logements plus diversifiée en termes de typologie et de statuts d'occupation, dans l'optique de faire (re)venir des classes moyennes dans des quartiers concentrant des difficultés économiques et sociales.

<sup>1</sup> Chamboredon Jean-Claude, Lemaire Madeleine. Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. In: Revue française de sociologie, 1970, 11-1. pp. 3-33.

<sup>2</sup> Voir le rapport du PUCA cité par Marie-Christine Jaillet en introduction : V. de Rudder, Ghislaine Garin-Ferraz, Bénédicte Haquin, *Loi d'orientation pour la ville : séminaire chercheurs, décideurs*, Paris-La Défense, Plan Construction et architecture, 1992, 160 p.

La cohabitation organisée de différentes catégories sociales permettrait de lutter contre de supposés « effets de quartier » et favoriserait la diffusion de normes et de valeurs positives. Elle serait à l'origine d'une meilleure cohésion sociale. Réaffirmé dans le projet de loi Égalité & Citoyenneté, ce principe continue pourtant de faire débat dans le monde de la recherche, à la fois dans ses présupposés idéologiques et dans ses mises en œuvre concrètes. L'atelier 4 a fait intervenir un panel de chercheurs travaillant sur la mixité et venus présenter leurs enquêtes. Dans la salle étaient présents de nombreux acteurs du logement représentant des territoires variés, qui ont été amenés à réagir et à apporter leur point de vue de praticien des politiques de l'habitat. L'atelier a été l'occasion d'aborder les orientations critiques de la recherche sur la mixité (1), mais aussi de pointer les situations concrètes dans lesquelles le principe de mixité est appliqué et travaillé localement (2).

### **Les orientations critiques de la recherche sur la mixité**

Selon Marie-Christine Jaillet, la recherche attribue en partie le succès de la notion de mixité à son caractère polysémique. Elle renvoie à la fois à un état de fait (la coexistence de différentes catégories sociales dans un même espace) et à un idéal à atteindre (celui d'une harmonie sociale). Il s'agit d'une notion floue qui ne dit rien de ce que serait un brassage souhaitable ou idéal des populations, ni des critères sur lesquels l'établir, ni de l'échelle à laquelle elle devrait se réaliser. Localement, le principe de mixité peut faire converger les intérêts de différents acteurs. On peut identifier des alliances objectives entre des élus qui cherchent à diversifier leur parc et des bailleurs sociaux qui, en répondant aux exigences de mixité, réaffirment la mission d'accueil généraliste du logement social. Le Mouvement Hlm peut ainsi contrecarrer le risque de spécialisation du parc social vers une offre résiduelle pour les ménages les plus pauvres. Si cette plasticité donne à la mixité un fort potentiel de mobilisation et favorise les adaptations locales, elle comporte cependant elle-même des risques. Elle peut être contournée dans les faits, comme le montre le travail de **Grégoire Fauconnier** sur la réponse de certaines communes des Yvelines aux obligations de construction de logements sociaux, détaillée plus loin.

La mixité peut ensuite servir à euphémiser une lecture raciale de la composition des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sa mobilisation dans les discours et les instruments des politiques publiques succède à la notion de « seuil de tolérance » qui s'était développée dans les années 1970 et 1980 en France, et qui visait à diminuer la proportion de populations immigrées (ou supposées telles) dans certains quartiers. Selon **Thomas Kirsbaum**, la « bonne » mixité consiste pour de nombreux acteurs à attirer des populations plus riches et blanches dans des quartiers populaires. La mixité comme processus de « déséthnicisation » suscite de nombreuses réserves de la part des chercheurs. Ceux-ci s'attachent à déconstruire les discours stigmatisant certains quartiers d'habitat social sur la base d'un supposé « repli communautaire ».

À ce sujet, le travail de **Yannick Henrio** montre au contraire que les liens formés au cours de trajectoires migratoires offrent des ressources sociales aux habitants des quartiers populaires. Son enquête porte sur les trajectoires de ménages modestes et pauvres d'origine étrangère depuis leur arrivée en France jusqu'à l'obtention d'un logement social à Paris. Il souligne que le maintien dans Paris, même dans des conditions d'hébergement difficiles, permet d'activer un réseau lié à l'immigration et augmente la capacité d'agir. Rester à Paris et formuler une demande de logement social à Paris accroît les chances de se voir proposer un logement dans Paris, de conserver son réseau et d'éviter une stigmatisation redoublée par l'adresse de banlieue. Ici, la « communauté » est donc perçue comme une ressource et non comme un facteur de décohésion sociale.

Cette recherche témoigne aussi du fait que les ménages en difficulté sont peu associés au choix de leur logement. L'injonction qui pèse sur les plus pauvres à se loger coûte que coûte, quelle que soit la qualité du logement proposé, est confirmée par d'autres participants de l'atelier. Selon une représentante de la ville de Paris, l'expérimentation de la mise en ligne des offres de logement social à Paris pourrait permettre de redonner aux habitants une possibilité de choix et une capacité d'arbitrage. Un représentant de l'OPAC 38 signale à cet égard une étude réalisée sur les refus de logement dans l'Isère, qui pointe la « peur du saut dans le vide », c'est-à-dire la difficulté à se projeter dans un logement inconnu et la crainte de ne plus se voir proposer un autre logement en cas de non-conformité du logement avec les besoins du ménage. Ces réflexions font écho à un ensemble de recherches traitant des inégalités d'accès au logement social. Certains travaux montrent en effet le rôle des représentations des agents du logement social qui projettent sur les demandeurs de logement des chances différenciées selon leur profil et influent sur la formulation de leur demande.

Plus généralement, les critiques adressées à la mixité portent sur sa vision réductrice de la pauvreté. La mixité sociale est au fondement d'une approche spatiale des problèmes sociaux, qui focalise l'action sur certains territoires sans prendre en compte l'ensemble des mécanismes à l'origine de la ségrégation. Or la ségrégation est le reflet dans l'espace d'inégalités sociales et raciales qui traversent la société. Les politiques

volontaristes cherchant à produire artificiellement un mélange de populations apparaissent donc décevantes lorsque les effets des politiques locales de l'habitat et de la rénovation urbaine sont objectivés par la recherche. C'est notamment ce que souligne **Joël Guilloux**, qui affirme que la rénovation urbaine et la transformation de l'offre de logements, si elle paraît nécessaire, ne pourra pas résoudre à elle seule la question des inégalités sociales. Il insiste sur le fait que la mixité doit se penser plus largement, et notamment par des réflexions intégrant les acteurs privés de l'urbain.

Toujours est-il que la « déségrégation » de l'espace urbain reste un objectif majeur des acteurs du logement, qui ne rejettent pas le principe de mixité, mais cherchent à le mettre en œuvre dans leurs différents périmètres d'action. L'atelier 4 a permis de débattre des aspects concrets de cette mise en œuvre. Comment la mixité est-elle travaillée, accompagnée, voire contournée par les acteurs locaux, et que nous dit la recherche à ce sujet ?

### **Le principe de mixité à l'épreuve des faits**

Le bilan des politiques de mixité qui se dessine à partir des recherches mobilisées par **Marie-Christine Jaillet**, ainsi que par **Thomas Kirszbaum**, montre que la transformation de l'offre de logements favorise les populations les mieux dotées, qui sortent du quartier ou connaissent des ascensions résidentielles locales, tandis que les plus pauvres restent sur place. Par ailleurs, la qualité des logements offerts en accession ne suffit souvent pas à rendre les quartiers attractifs pour les petites classes moyennes. Quand c'est le cas, les opérations de rénovation urbaine participent d'une diversification des logements et fabriquent une plus grande hétérogénéité sociale, mais au risque d'une fragmentation interne au quartier entre les accédants et ceux qui restent locataires, par la mise en place de pratiques distinctives.

La mixité bute aussi sur les injonctions contradictoires qui pèsent sur les bailleurs sociaux. Ces derniers doivent diversifier l'occupation du parc tout en répondant aux situations d'urgence liées au droit au logement. Le relogement des demandeurs passant par le droit au logement opposable (DALO) risque d'accroître la concentration des situations de pauvreté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, a contrario de l'injonction à y recréer davantage de mixité.

Plusieurs participants de l'atelier insistent ensuite sur l'importance d'accompagner les trajectoires individuelles. La priorité serait finalement moins de fabriquer de nouveaux équilibres sociaux par la mixité que d'offrir aux habitants des perspectives et des ressources pour l'ancrage et la mobilité, ce que suggère la formule de Daniel Béhar : « donner l'envie de rester et les moyens de partir ». Une représentante de Rennes Métropole indique qu'après avoir travaillé à la définition de la mixité sur le territoire à l'aide de chercheurs, les élus et les techniciens ont décidé de renverser la question de la mixité et d'agir pour permettre aux choix résidentiels des habitants de se réaliser. En s'interrogeant sur les processus qui empêchent un égal accès au parc et aux territoires, ils ont étudié la géographie des loyers dans le parc social et proposé la mise en place d'une politique publique permettant un loyer unique par typologie de logements, en lien avec l'aide personnalisée au logement (APL), indépendamment de leur localisation. Plus que la question du bon dosage des populations sur un territoire, cette approche prend acte de l'existence de parcours individuels et aborde davantage la ville en termes de flux.

C'est également l'idée défendue par **Thomas Kirszbaum**. Dans son travail de comparaison entre les politiques françaises et américaines, il montre que le relogement est très rarement pensé pour permettre l'accès des populations pauvres à des territoires non ségrégués. Il s'agirait selon lui de mieux articuler les trois grandes orientations des politiques de mixité, repérables à la fois en France et aux Etats-Unis : l'attraction de nouvelles populations dans les quartiers en rénovation urbaine ; l'ouverture des autres territoires aux logements sociaux et aux populations éligibles au logement social ; la promotion sur place de populations en difficulté. Chacun de ces objectifs, pris de manière isolée, butte sur un obstacle : attirer des classes moyennes dans les quartiers d'habitat social n'est pas nécessairement porteur de vivre ensemble ; produire des logements sociaux dans des communes aisées peut être contourné par des stratégies de peuplement ; améliorer le niveau de vie d'un quartier peut se traduire par le déménagement des populations en ascension sociale, au détriment de l'objectif de mixité. Non seulement chacune de ces stratégies a ses limites propres, mais elle a vite fait d'entrer en contradiction avec les deux autres.

Selon Thomas Kirszbaum, dépasser les contradictions entre rénovation urbaine et trajectoires résidentielles positives vers d'autres territoires moins ségrégués, suppose de conjuguer autrement politiques de mixité et de non-discrimination. Articuler rénovation urbaine et mixité « endogène » suppose de donner envie de rester aux ménages dits « structurants » qui sont déjà présents dans ces quartiers, sans s'intéresser à leur couleur de peau ou à leur religion, c'est-à-dire à dissocier mixité sociale et mixité raciale. Enfin, l'articulation de la mixité endogène et de la mobilité résidentielle vers d'autres quartiers revient à mettre la question du choix au cœur des politiques de mixité.

Une autre perspective apportée par les discussions insiste sur la mixité scolaire davantage que la mixité résidentielle. Celle-ci aurait des effets socialisateurs bien plus importants et n'est pas forcément induite par la mixité résidentielle car les habitants d'un quartier peuvent développer des stratégies d'évitement de certains établissements scolaires. Au-delà des dispositifs d'action publique, il est important de s'interroger sur la volonté des acteurs locaux et des habitants de contribuer à la mixité, voire d'en accepter le principe. Les échanges entre participants de l'atelier montrent que les élus craignent en effet que la mixité ne signifie l'arrivée de populations pauvres sur leur territoire, perçue comme un facteur de dévalorisation du foncier et de départ de populations plus aisées.

Le travail de thèse en cours présenté par **Grégoire Fauconnier** permet d'appréhender la manière dont les obligations de production de logement social sont à la fois respectées et contournées dans les Yvelines, département qui compte le plus de communes déficitaires en logements sociaux. L'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) imposait 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) jusqu'au 18 janvier 2013, date à laquelle le seuil minimal a été relevé à 25 % par la loi relative à la mobilisation du foncier public et au renforcement des obligations de production de logement social. En observant la manière dont les communes déficitaires organisent leur « rattrapage » vis-à-vis de ces objectifs, il montre comment le principe de mixité peut être contourné localement.

D'abord, les communes peuvent répondre aux exigences triennales de construction inscrites dans la loi tout en continuant à produire du logement privé, ce qui a pour effet de ne pas augmenter la part de logements sociaux dans le parc immobilier de la ville. De plus, les communes déficitaires peuvent diluer leur production de Hlm dans des opérations mixtes, notamment grâce à l'achat sur plan (vente en l'état futur d'achèvement) auprès de promoteurs privés. Ce choix a pour effet de disperser les populations plus modestes et de réduire l'impact sociologique de la construction de Hlm, tout en donnant aux communes l'allure de « bons élèves » de la loi SRU. Une autre possibilité de contourner l'esprit de la loi tient à la polysémie du terme de « logement social ». Trois leviers peuvent être activés par les communes souhaitant limiter la diversification de leur population. Elles peuvent produire une majorité de logements PLS au détriment des PLAI, une possibilité désormais limitée par la loi de 2013. Elles peuvent ensuite construire de petits logements, principalement destinés aux jeunes actifs sans enfants, ce qui limite les transformations démographiques et sociologiques tout en permettant de remplir plus rapidement les objectifs triennaux. Par ailleurs, les ménages sans enfants ne modifient pas l'origine sociale des élèves présents dans les écoles. Enfin, elles peuvent miser sur des structures proposant des logements temporaires pour les personnes âgées ou les étudiants, ce qui, dans ce dernier cas, amène dans la commune des habitants d'une part qui ne restent pas longtemps et d'autre part qui ne revendiquent pas l'implantation de nombreux équipements publics. Ce travail montre que les principes inscrits dans la loi ne produisent pas nécessairement des situations de mixité. Au contraire, certains acteurs locaux peuvent se mobiliser pour préserver un entre-soi. Il invite par ailleurs à renforcer les passerelles entre les différentes disciplines, dont le droit, pour identifier les ressorts précis de la mise en œuvre de la mixité.

Les craintes des élus locaux peuvent aussi coïncider avec les représentations des habitants et une potentielle peur du déclassement des classes moyennes. Par ailleurs, même lorsque la situation de mixité sociale est atteinte, il n'est pas dit que celle-ci génère des sociabilités particulières et aille dans le sens d'une plus grande cohésion. L'enquête de **Joanie Cayouette-Remblière** montre comment la mixité sociale existante dans certains quartiers construits dans les années 2000 se traduit dans les pratiques et les sociabilités habitantes. Ce travail porte sur deux quartiers de la région parisienne dans lesquels la mixité a été imposée par les maires et les urbanistes à travers la diversification des types de logement et des statuts d'occupation. Ils comptent de 25 à 50 % de logements sociaux, sont situés en zone urbaine dense, souvent dans d'anciens espaces industriels « reconquis » et rompent avec la monotonie architecturale des barres. Leur composition sociale reflète la diversité de l'Île-de-France dans son ensemble en termes de diplômes, de catégories socioprofessionnelles (PCS), de proportion d'étrangers et de taux de chômage. Ils se présentent ainsi comme des « laboratoires à ciel ouvert » pour l'analyse de la mixité sociale. Les questionnaires passés auprès d'un échantillon représentatif d'habitants d'un de ces quartiers montrent cependant que les sociabilités s'organisent à l'échelle de l'immeuble et en fonction des statuts d'occupation. En représentant graphiquement les relations des habitants, on remarque en effet qu'il existe un réseau dense au sein d'un immeuble Hlm, autour du président de l'association des locataires, et un autre réseau dans le parc privé, formé par les propriétaires autour du président du conseil syndical, et plutôt exclusif des locataires du parc privé. Les enfants et les habitants occupant des professions intermédiaires apparaissent comme les personnes circulant le plus d'un réseau à l'autre. Ils semblent être les principaux animateurs des sociabilités dans ce quartier mixte. Ce travail exploratoire tend à montrer que la mixité effectivement constatée dans les statuts d'occupation et les PCS ne génère pas mécaniquement des sociabilités entre habitants de différentes catégories sociales. La poursuite de la recherche permettra d'affiner ces premiers résultats.

Rebondissant sur cette présentation, plusieurs participants reviennent sur l'importance du rôle des espaces partagés dans les quartiers d'habitat social. Les squares, notamment, sont encore trop souvent pensés par les urbanistes sans réelle attention aux usages et contribuent à créer des frontières entre habitants. La mixité gagnerait pour eux à être travaillée à l'échelle des espaces publics partagés, en associant les habitants à l'aménagement de leur quartier.

## Conclusion

Comme le souligne **Joël Guilloux**, la rencontre entre la pratique professionnelle et la recherche fonctionne encore trop par occasions ponctuelles. Il semble qu'il y ait de trop grands écarts entre la richesse des travaux produits par la recherche et ce qui en est diffusé. Il n'en ressort pas moins de cette journée que le rapport des acteurs à la mixité a fortement évolué. Pour **Marie-Christine Jaillet**, alors qu'il y a quelques années, la déconstruction de la mixité recevait un accueil mitigé, celle-ci semble davantage partagée, en particulier dans son injonction normative.. La question résidentielle est désormais posée dans des termes plus larges que ceux imposés par la loi : elle débouche sur la question scolaire et la question plus générale des inégalités qui traversent la société. Il s'agit donc de sortir de l'injonction à la mixité pour construire des propositions plus opératoires, de cultiver la diversité sans nécessairement la forcer, et de continuer à aller dans le sens d'une intelligence partagée entre chercheurs et acteurs pour faire évoluer les représentations du politique, à partir d'enquêtes et de situations concrètes.

\*  
\*       \*

## Animation de l'atelier :

- **Dominique Rousset**, journaliste

## Intervenants :

- **Joanie Cayouette-Remblière**, chargée de recherche à l'INED
- **Grégoire Fauconnier**, doctorant au LAVUE, Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- **Yannick Henrio**, doctorant au LAVUE, Université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- **Marie-Christine Jaillet**, directrice de recherche au CNRS, coordinatrice du REHAL
- **Thomas Kirszbaum**, chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique, ISP, Ecole normale supérieure de Cachan CNRS

## Grand-témoin :

- **Joël Guilloux**, directeur de l'APES et président du Réseau Habitat social pour la ville

## Préparation :

- **Élisabeth Gras**, chargée de communication institutionnelle, direction de la communication, l'Union sociale pour l'habitat

## Pour aller plus loin :

 **Travaux recensés dans le *Panorama de recherches en cours dans le domaine de l'habitat et du logement*<sup>4</sup> :**

- **Claire Aragau, Claire Carriou** (Université Paris Ouest Nanterre la Défense) : Deux ateliers étudiants centrés sur la compréhension de l'habiter : « Habiter un territoire agri-urbain : quelles implications, quelles formes d'engagement ? » et « Habiter un logement neuf à Nanterre : comprendre une expérience résidentielle » (Autres coopérations)
- **Clément Boisseuil** (Centre d'études européennes, UMR 8239, Sciences-Po Paris) : Mettre en œuvre la mixité sociale par la rénovation urbaine : un regard croisé sur les métropoles de Paris et Chicago (Thèse en cours)
- **Grégoire Fauconnier** (Université Paris-Ouest Nanterre La Défense) : La mise en œuvre de la loi SRU : la lettre et l'esprit ? L'application de l'article 55 dans les communes du département des Yvelines (Thèse en cours)

---

<sup>4</sup> Accessible sur : <http://acteursdelhabitat.com/Panorama-de-la-recherche-sur-l-2066>

- **Pierre Gilbert** (Centre Max Weber) : Les classes populaires à l'épreuve de la rénovation urbaine. Une sociologie du changement social dans les cités Hlm (Thèse achevée)
- **Magdalena Gorczynska** (Géographie Cités) : Mixité sociale planifiée et ségrégation sociale. Politique de mixité sociale dans l'espace métropolitain de Paris (Opération de recherche)
- **Yannick Henrio** (UMR CNRS 7218, LAVUE, Université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis) : Résistances et ressorts affinitaires dans la ville. Trajectoires de ménages pauvres d'origine étrangère à Paris (Thèse en cours)
- **Thomas Kirszbaum** (ENS Cachan, CNRS) : Promouvoir le logement social dans les communes déficitaires : les facteurs influençant les (non) décisions locales en France et aux Etats Unis (Projet de recherche)
- **Anne Labit** (UMR Citeres-Tours) : L'habitat participatif : quelles conditions pour une véritable mixité sociale ? (Opération de recherche)
- **Lina Raad** (Géographie-Cités) : Transformations sociales en banlieue rouge. Politiques locales, stratégies résidentielles et inscription territoriale des classes moyennes (Thèse achevée)

#### ✚ **Autres références utiles :**

- [La mixité sociale, et après ?](#), Éric Charmes et Marie-Hélène Bacqué, éditions PUF, collection lavedesidees.fr, 2016
- [La ségrégation urbaine](#), Marco Oberti, Edmond Préteceille, Paris, la Découverte, 2016
- [« Mixité, contrôle social et gentrification »](#), Matthieu Giroud, *La Vie des idées*, 3 novembre 2015
- [« Banlieues : Il faut sortir du paternalisme »](#), Interview de Thomas Kirszbaum publiée dans *Le Monde Culture et Idées*, 25/06/2015
- *Rester en (centre)ville. Résistance et résilience de la ville ordinaire dans quatre quartiers de villes capitales : Paris, Lisbonne, Bruxelles, Vienne*, rapport de recherche sous la direction de Yankel Fijalkow, Claire Levy-Vroelant :
  - o [Rapport final](#) (format pdf - 8.4 Mo), 222 p.
  - o [Résumé](#) (format docx - 144.4 ko)
  - o [Annexes : Liste des personnes interrogées par ville et exemples d'entretiens par ville](#) (format docx - 335.6 ko)
- [« Faire la ville \(dense et mixte\) « contre » ses habitants ? »](#), Marie-Christine Jaillet, pour le dossier de la revue en ligne *Tous urbains* n°7, PUF, septembre 2014
- Introduction du chapitre « Quelles mixités ? » par Marie-Christine Jaillet, dans [Rénovations urbaines en Europe](#), ouvrage coordonné par Agnès Deboulet et Christine Lelévrier, PUR, juin 2014
- [Le peuplement comme politiques](#), Fabien Desage, Christelle Morel Journal et Valérie Sala Pala, Presses universitaires de Rennes, 2014
- « Les recettes de la mixité sociale et leurs effets », Thierry Oblet et Agnès Villechaise, in Agnès Deboulet et Christine Lelévrier (dir), [Rénovations urbaine en Europe](#), Presses Universitaires de Rennes, 2014
- [« La mixité dans les quartiers gentrifiés : un jeu d'enfants ? »](#), Jean-Yves Authier et Sonia Lehman-Frisch, *Metropolitiques.eu*, 2 octobre 2013
- « La mixité dans les politiques françaises du logement : une question 'sensible' », Marie-Christine Jaillet, in N. Houard (dir.), [Loger l'Europe. Le logement social dans tous ses États](#), Paris, La Documentation française, 2011
- [« Pour une approche critique de la mixité sociale : redistribuer les populations ou les ressources ? »](#), Éric Charmes, *Lavedesidees.fr*, 10 mars 2009

- *Ségrégation*, Marie-Hélène Bacqué et Jean-Pierre Lévy in [Traité sur la ville](#), sous la direction de Jean-Marc Stébé et Hervé Marchal, PUF, 2009
- [Mixité sociale dans l'habitat. Revue de la littérature dans une perspective comparative](#), Thomas Kirszbaum, La Documentation française, 2008, Études & recherches de la Halde.
- [Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité](#), Marie-Christine Jaillet, Evelyne Perrin, François Ménard (sous la direction de), Ed. PUCA, 2008
- [« La politique urbaine du logement : l'objectif de mixité sociale »](#), Emmanuelle Deschamps, Revue française des affaires sociales, 2001/3 n° 3, p. 81-97.
- [« Le diagnostic d'insalubrité et ses conséquences sur la ville : Paris 1894-1960 »](#), Claire Lévy-Vroelant, In: *Population*, 54<sup>e</sup> année, n°4-5, 1999. pp. 707-743
- [« Urbanisation et exclusions dans le passé parisien \(1850-1950\) »](#), Alain Faure, In: *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, n°47, juillet-septembre 1995. pp. 58-69